



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2001

Ce compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance
signé par les membres du conseil

Convocation : 13 octobre 2001

Affichage : 13 octobre 2001

Présents : MM. AUBRY P., BARGOT J.-M, Mme DE SEDE D., Mme ESSERT S.,
Mlle GROSPERRIN A., MM GAGNEPAIN C., LACHAT J.,
Mme LAURENÇOT R.-N., MM. MARTIN R., MEREDÉZ J.,
Mme MOUTARLIER M., MM. RIZZON D., ROBERT M., ROY J.,
Mme SATORI M.-A., MM. TAILLARD J.-P., TUPIN J.-P.

Absents : M. SARRAZIN P., représenté par M. MARTIN R.
M. HENRY P.

Secrétaire de séance : Mme LAURENÇOT R.N.

La séance est ouverte à 19h30.

ORDRE DU JOUR

I. AMÉNAGEMENT DE LA RUE DES GIGOLETTES

1.1 - Marché d'assainissement

La municipalité a confié au cabinet André une mission d'étude et de maîtrise d'oeuvre concernant l'assainissement de la partie supérieure de la nouvelle rue des Gigoulettes, et la réalisation d'un fond de chaussée provisoire sur toute la longueur de la rue.

L'étude du projet a été remise fin août. Considérant que le coût total des aménagements était estimé à une somme très inférieure au plafond de 90.000 Euros, la consultation a été engagée en application du nouveau code des marchés publics, c'est-à-dire, sans formalité spécifique. Le Cabinet André a consulté les sociétés Lacoste, Vermot et Val TP.

La date de remise des offres a été fixée au 5 octobre 2001 ; la société Vermot a informé la Commune qu'elle ne pouvait répondre à cet appel d'offres.

Une commission municipale s'est réunie le jeudi 11 octobre 2001, en présence d'un représentant du Cabinet André et de Messieurs Jean Meredez, Michel Robert, René Martin et Jean-Pierre Taillard.

.../...

Après analyse des offres des sociétés Lacoste et Val TP, proposition est faite de retenir l'offre la mieux disante de la Société Lacoste :

- Travaux de voirie 27.937,00 €uros H.T.
- Travaux d'assainissement 31.248,60 €uros H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine la proposition de la Société Lacoste.

I.2 – Rond-point « du Cerisier »

Une mise à jour du marché S.T.D. a été faite le 18 octobre 2001 :

a) Montant initial	445.522 Frs H.T.
b) Moins value éclairage public	15.694 Frs H.T.
c) Plus value	
- regard assainissement	7.000 Frs H.T.
- mur de soutènement	65.075 Frs H.T.
- regards	2.400 Frs H.T.
- branchement éclairage public	1.400 Frs H.T.
Total plus value	75.875 Frs H.T.

Vote, à l'unanimité, du Conseil Municipal pour enteriner cette mise à jour correspondant à 60 181 Frs H.T..

I.3 – Réseau d'eau : extension rue du Vignier

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'engager une dépense de 33.755 Frs H.T. pour l'extension du réseau AEP rue du Vignier confiée à la société S.T.D. (offre « mieux disante »).

I.4 – Budget d'assainissement

Après avoir analysé la situation financière du budget assainissement, il apparaît que des recettes importantes initialement prévues aux budgets 2000 et 2001 ne sont toujours pas réalisées. Ainsi le versement du Fonds de Compensation de la T.V.A., au titre des investissements réalisés dans les années précédentes, n'a pas été effectué par la Préfecture « en raison d'une surcharge de travail ». Observant que les services du Préfet ne sont pas en mesure de préciser à quelle échéance ils seront en mesure de verser, à la Commune, les sommes qui lui sont dues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire une recette, par l'emprunt, de 500.000 Frs au budget assainissement soit 76 224,51 €uros.

I.5 – Grille de sécurité pour poste refoulement assainissement

Le Maire présente aux conseillers le projet de grille de sécurité pour le poste de refoulement des eaux usées vers Port Douvot : devis proposé par la Société « Matériel de Sécurité Urbain » environ 2.789,13 Frs H.T.

Vote, à l'unanimité, du Conseil Municipal.

.../...

II. PASSAGE A L'EURO

II.1 Mise à niveau du matériel informatique

Dans le cadre du passage à l'Euro, la Préfecture du Doubs informe la Commune qu'il y a lieu de s'assurer que le matériel informatique utilisé pour la comptabilité sera compatible avec les nouvelles versions des logiciels.

En parallèle, les services de la Préfecture ont fourni un descriptif « d'une configuration minimale » recommandée pour le nouvel ordinateur.

D'autre part, l'Etat s'engage à financer, au titre de la D.G.E., à hauteur de 50 %, l'acquisition du nouveau matériel requis.

Décision est prise de préparer l'acquisition du nouveau matériel et d'engager une demande de subvention, sachant que la décision d'achat ne peut intervenir qu'après notification de la subvention.

Cette opération permettra par ailleurs d'extraire du parc informatique, l'une des machines actuelles qui pourra ainsi être mise à disposition du club informatique en voie de constitution dans le village.

II.2 – Conventions et contrats

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les constats de conversion pour les emprunts en cours au Crédit Agricole.

III. QUESTIONS DIVERSES

III.1 – Encaissement chèques

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à encaisser deux chèques de AZUR Vie :

- l'un de 4.461,95 Frs, correspondant au remboursement du sinistre du 10 février 2001,
- l'autre de 1.471,77 Frs, correspondant au remboursement du sinistre du 13 juin 2001.

III.2 – Classement et déclassement du domaine public : rapport du Commissaire Enquêteur

Le Maire informe les conseillers que le Commissaire Enquêteur a rendu son rapport et a émis un avis favorable au projet (échange NICOL/Commune).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte :

- le déclassement d'une parcelle de 33 m², rue de Beure,
- le classement dans le domaine public communal d'une parcelle de 57 m², en limite de la rue René Paillard

La séance est close à 20h25.

Le Maire,
Jean-Pierre TAILLARD.